

Jean-Charles Brisard, Gabriel Poirot

Synthèse

Le budget opérationnel des attentats de Paris de janvier et novembre 2015 est estimé respectivement à **26 000** et **82 000 euros**. Les terroristes de janvier se sont financés grâce à des **fraudes au crédit à la consommation**, au **commerce illicite** et à leurs **fonds personnels**. Les terroristes de novembre ont bénéficié de **l'appui financier de l'organisation Etat Islamique** et de l'aide de ses membres et sympathisants. La sécurité opérationnelle est systématiquement recherchée par les terroristes, tant pour les moyens de paiement que pour les communications. Ils utilisent des **services de transfert d'argent**, des **cartes bancaires prépayées**, des **cartes SIM prépayées**, ainsi que des **applications de messageries cryptées**. Ces outils, disponibles légalement, préservent l'anonymat des utilisateurs. Les terroristes ont en outre largement recours au paiement en espèces. Un meilleur encadrement de ces services est essentiel pour **limiter l'anonymat des transactions et des communications, et ainsi entraver la sécurité opérationnelle des terroristes**. Des mesures destinées à **renforcer la vigilance** des opérateurs sont également nécessaires pour restreindre les possibilités de financement des terroristes. En raison de la nature transnationale du terrorisme, ces mesures doivent faire l'objet d'une **harmonisation européenne** pour être véritablement efficaces.

Introduction

En janvier et novembre¹ 2015, la France est victime de deux séries d'attentats terroristes majeurs, faisant 147 morts et plus de 650 blessés. **Leur budget opérationnel² respectif est évalué à 26 000 et 82 000 euros**. Par rapport à l'impact économique, sociétal et politique de ces attaques, ces sommes sont relativement modestes : quelques dizaines de milliers d'euros ont suffi pour acheter les armes, fabriquer les explosifs, louer les appartements conspiratifs et les véhicules. Les terroristes ont cependant pris certaines précautions pour réunir les fonds et effectuer les transactions nécessaires.

Les cellules terroristes de janvier et de novembre possèdent plusieurs spécificités qui leur ont permis d'échapper à la vigilance des services régaliens. Ils forment notamment de **petits groupes essentiellement composés de ressortissants européens**, à l'exception de deux irakiens pour les attentats de novembre³. De surcroît les auteurs des attentats de janvier disposent d'une autonomie financière vis-à-vis de leurs organisations. Amédée Coulibaly n'a ainsi jamais quitté la France pour rejoindre l'Etat Islamique (EI) dont il se revendique, tandis que le séjour de Saïd Kouachi au sein d'al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) remonte à 2011. Au contraire, la cellule terroriste de novembre est formée en Syrie au sein même de l'EI, avant d'être redéployée en Europe à des fins opérationnelles. Son

appartenance à l'Etat islamique lui permet de bénéficier d'un soutien humain, logistique et financier conséquent. L'EI fournit par exemple des passeports syriens à certains des membres de la cellule pour leur permettre d'entrer en Europe.

Les auteurs des attentats ont privilégié la sécurité opérationnelle et la clandestinité dans leurs modes de financement. Ainsi, les terroristes de janvier, du fait de leur relative autonomie, ont **autofinancé leurs opérations**, à travers des activités criminelles de droit commun, quand ils ne puisaient pas dans leurs fonds personnels. Les terroristes de novembre, en raison de leurs liens avec l'EI, bénéficient du **soutien financier de l'organisation terroriste la plus riche du monde⁴**, pour élaborer une opération d'envergure, complexe sur le plan logistique. Ce soutien est difficilement détectable dans la mesure où l'argent est soit remis en espèces au départ de la Syrie, soit envoyé sous la forme de transferts de faibles montants ou transmis en mains propres.

L'impératif de sécurité opérationnelle transparaît dans les moyens de paiement utilisés : ceux-ci sont **légaux et garantissent souvent l'anonymat**. Les terroristes de janvier comme ceux de novembre ont ainsi largement recours à des paiements en espèces, aux cartes bancaires prépayées et aux services de transfert d'argent. Les cartes SIM prépayées anonymes et les applications de messagerie cryptées utilisées pour communiquer sont également disponibles légalement.

Le budget des attentats de Paris

Le budget opérationnel des attentats de Paris est estimé à environ **26 000 euros pour janvier** et **82 000 euros pour novembre**. Ce budget se décompose en six postes : l'armement, les logements conspiratifs, les véhicules, les faux-papiers et les déplacements.

L'armement

L'armement de janvier est évalué à près de 21 000 euros. L'arsenal d'Amédy Coulibaly, composé notamment de deux pistolets-mitrailleurs CZ 58 Compact et CZ 58 subcompact, de six pistolets semi-automatiques Tokarev TT33 et d'un revolver Nagant⁵, est estimé à 10 000 euros. Celui des frères Kouachi, à savoir deux fusils d'assaut Zastava M70, deux pistolets semi-automatiques Zastava M57 et un lance-roquette M80 Zolja, à 9 400 euros. Les 1 600 euros de matériel restant comprennent des équipements, dont des gilets pare-balles, des jumelles, des talkies-walkies...

Les terroristes de novembre dépensent 16 000 euros en armement. Ils possèdent en particulier six fusils mitrailleurs de type "AK-47" (trois pour les terroristes du Bataclan et trois pour ceux des terrasses). La plupart sont des Zastava M70 de fabrication yougoslave. Un au moins est de fabrication chinoise. Un pistolet Browning est également retrouvé dans l'appartement de Saint-Denis dans lequel se dissimulaient Chakib Akrouh et Abdelhamid Abaaoud. A l'exception de ce dernier, tous les membres du commando portaient une veste explosive.

Les logements conspiratifs

L'unique logement conspiratif pour janvier est l'appartement que loue Amédy Coulibaly à Gentilly du 4 au 11 janvier, pour environ 300 euros, afin d'y entreposer son équipement.

En revanche, au moins huit logements conspiratifs sont loués pour novembre, pour environ 20 000 euros. Cinq bases arrières logistiques situées dans la banlieue de Bruxelles sont identifiées : deux appartements à Schaerbeek, dont un dans lequel les explosifs ont probablement été fabriqués, un à Charleroi dans lequel plusieurs membres du groupe dont Abdelhamid Abaaoud séjournent, un à Jette et une maison à Auvélais. Mohamed Belkaïd et Najim Laachraoui auraient pu coordonner le commando depuis certains de ces logements le soir du 13 novembre. A cela il convient d'ajouter les appartements d'Alfortville et le pavillon de Bobigny dans lesquels les membres du commando passent la nuit du 12 novembre, ainsi que la "planque"

de Saint-Denis dans laquelle Abdelhamid Abaaoud et Chakib Akrouh seront tués.

Les véhicules

Deux véhicules sont achetés pour les attentats de janvier, pour environ 2 500 euros : une Citroën C3 avec laquelle les frères Kouachi quittent les locaux de Charlie Hebdo et une Renault Scénic qu'Amédy Coulibaly utilise pour se rendre à l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes.

Les terroristes du 13 novembre ont loué onze véhicules pour un montant total de 11 000 euros, frais d'essence et de péage compris. Trois d'entre eux sont directement utilisés pour commettre les attentats, en permettant au commando de se rendre à Paris depuis la Belgique, le 12 novembre. Les huit autres servent à récupérer les membres de la cellule à leur arrivée en Europe. Salah Abdeslam effectue ainsi plusieurs allers-retours entre la Belgique et l'Europe de l'Est ou la Grèce dans les mois qui précèdent le 13 novembre.

La téléphonie

Les dépenses de téléphonie des frères Kouachi et d'Amédy Coulibaly sont évaluées à 2 000 euros, en raison des nombreux appels nécessaires pour se coordonner⁶ et réunir le matériel. Amédy Coulibaly utilise ainsi 20 lignes téléphoniques, dont 18 lignes mobiles, entre septembre 2014 et le 7 janvier 2015.

Les dépenses de téléphonie de novembre sont estimées à 3 000 euros dues aux multiples lignes téléphoniques nécessaires à la préparation des attentats. Les plus importantes, d'un point de vue opérationnel, sont celles ayant servis à cordonner l'opération elle-même. Quatre d'entre elles sont utilisées par le commando de Paris tandis que deux autres appartiennent à Mohamed Belkaïd et Najim Laachraoui, qui pilotent l'opération depuis la Belgique.

Les faux papiers

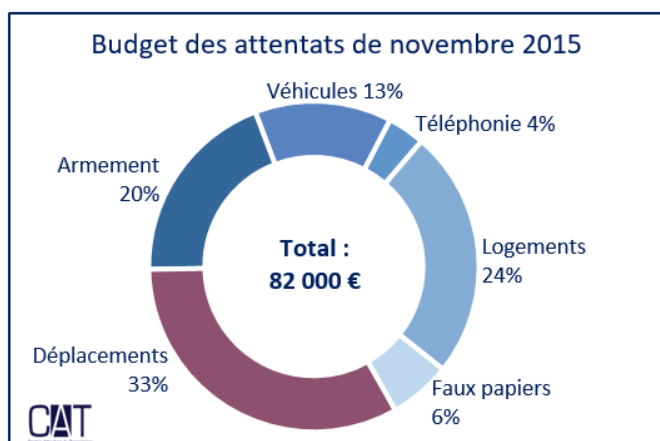
Les terroristes utilisent de faux documents d'identité : Najim Laachraoui (alias Soufiane Kayal), Khalid El Bakraoui (alias Ibrahim Maaroufi et Medhi Van Den Bus), Ibrahim El Bakraoui (alias Miguel Dos Santos), Mohamed Belkaïd (alias Samir Bouzid), Mohamed Bakkali (alias Fernando Castillo et Algerto Malonzo) et Salah Abdeslam (alias Yassine Baghli). Ces fausses identités leur servent notamment à louer les appartements conspiratifs en Belgique. De même, Abdelhamid Abaaoud et Chakib Akrouh achètent des costumes et des chaussures afin de pouvoir se déplacer sans éveiller les soupçons dans le quartier de La Défense, où ils projetaient un nouvel attentat. **Ces frais sont évalués à 5 000 euros.**

Les déplacements

La plupart des terroristes de novembre sont envoyés par l'EI en France et en Belgique, depuis la Syrie. L'organisation finance le voyage, à hauteur de 2 000 dollars (1 780 euros) par personne, notamment pour payer les passeurs, le transport et les hébergements. En incluant Mohamed Usman, Adel Haddadi, Najim Laachraoui, Mohamed Belkaïd, Osama Krayem et Sofiane Ayari **ce budget est estimé à 27 000 euros**⁷.

Tableau récapitulatif des dépenses

	Janvier 2015 (€)	Novembre 2015 (€)
Armement	21 000	16 000
Logements conspiratifs	300	20 000
Véhicules	2 500	11 000
Téléphonie	2 000	3 000
Faux papiers	-	5 000
Déplacements	-	27 000
Total	25 800	82 000



Les modes de financement

Les terroristes de janvier **s'autofinancent**, tandis que ceux de novembre bénéficient pour partie de **l'appui financier de l'Etat Islamique**.

L'autofinancement

Amédy Coulibaly et les frères Kouachi réunissent les sommes nécessaires grâce à des **fraudes au crédit à la consommation** et au **commerce illicite**. Ils puisent également dans leurs **fonds propres**, tout comme les terroristes de novembre.

Les fraudes au crédit à la consommation

Les fraudes au crédit à la consommation sont lucratives et aisément réalisables. En septembre, novembre et

décembre 2014, **Amédy Coulibaly** et sa compagne **Hayat Boumeddiene** parviennent à souscrire **trois crédits à la consommation** pour un total de 60 200 euros, grâce à **l'usage de faux bulletins de paie et avis d'imposition** témoignant d'une solvabilité suffisante. Amédy Coulibaly affiche ainsi un salaire de 2 900 euros par mois comme salarié d'une société de télécommunications. Les deux premiers prêts, des crédits automobiles de 27 200 euros et 27 000 euros obtenus auprès de deux sociétés de financement automobile, leur permettent d'acheter deux véhicules. Ceux-ci sont ensuite revendus à des particuliers pour 28 000 euros en espèces. Le dernier crédit, un prêt personnel de 6 000 euros souscrit par Amédy Coulibaly auprès d'une société de crédit à la consommation, porte cette somme à **34 000 euros**.

La difficile mise en œuvre de l'obligation de vigilance

L'article L.561-5 du Code monétaire et financier impose aux sociétés financières une obligation de vigilance à l'égard de la clientèle. Cependant, le respect de cette obligation est difficile à mettre en œuvre, en raison notamment du délai très court nécessaire au traitement des dossiers de crédit à la consommation. Il est peu réaliste d'exiger des établissements de crédit qu'ils conduisent un examen approfondi de chaque client, surtout lorsque ces derniers souscrivent des prêts d'un montant modique comme ceux d'Amédy Coulibaly et d'Hayat Boumeddiene. Plusieurs facteurs rendent vulnérables les opérateurs de crédit à la consommation au financement du terrorisme : **Le délai de traitement des demandes de crédit** (s'agissant de l'obligation de connaître son client – KYC ou « Know Your Customer »), la **modicité des sommes empruntées**, **l'objet courant des prêts**, et enfin **l'utilisation de la fraude documentaire** rendue possible par l'absence de registre commun aux opérateurs. Cependant, la falsification des bulletins de paie présentés par Amédy Coulibaly et Hayat Boumeddiene aurait pu être découverte dans la mesure où ils n'avaient pas dissimulé leur identité. Ainsi, l'un des établissements de financement automobile a-t-il identifié la présence de faux. Au total, sur 6 demandes de prêts, 3 leur ont été refusés.

Recommandations

- Mettre en place d'un **registre central des prêts à la consommation, accessible à Tracfin**.
- Harmoniser les procédures et systématiser les **vérifications de l'authenticité des pièces justificatives**.
- Développer l'**accès des opérateurs économiques aux données du risque crédit**, à l'instar des Etats-Unis et du Royaume-Uni.
- Mettre en place un **signalement à Tracfin de tout doute portant sur l'authenticité des documents justificatifs**.

- **Mieux sanctionner** les manquements à l'obligation de vigilance.

Le commerce illicite

Le commerce illicite est lui aussi très rentable et facile à mettre en œuvre.

- **Chérif Kouachi** utilise les bénéfices tirés du **commerce illicite de vêtements et de chaussures de marque importés de Chine** pour se financer. D'octobre 2012 à juillet 2014, il réalise une **trentaine de transferts d'espèces via un opérateur de transfert d'argent pour un montant total de près de 9 000 euros** à cinq grossistes situés en Chine. Ces produits sont ensuite revendus au détail trois à cinq fois plus cher en France, sur un site de commerce en ligne ou en direct, pour un montant compris entre **25 000 et 45 000 euros**. Si ce commerce est antérieur aux attentats de janvier et n'est probablement pas mis en œuvre spécifiquement pour financer ces opérations, une partie des fonds ainsi obtenus a pu servir à financer les actions des terroristes. Son épouse, Izzana Hamyd, indique ainsi que ce trafic lui aurait permis de financer son voyage à Oman en 2011 (vraisemblablement pour se rendre au Yémen).

- **Amédée Coulibaly est également connu pour s'être livré au commerce illicite**. Le 18 mai 2010, dans le cadre de l'instruction concernant la tentative d'évasion de Smaïn Aït Ali Belkacem⁸ dans laquelle il était impliqué, les enquêteurs découvrent, lors des perquisitions de boxes utilisés par les prévenus, deux cartons de cartouches de cigarettes de contrebande de marque "Ten"⁹.

Recommandations

- **Une vigilance accrue selon un faisceau d'indices**. Détection de transactions suspectes en raison de leur récurrence, de leur volume et de leur destination.

- Encadrement de l'anonymat pour les sites de commerce en ligne et développement du concept juridique d'**identité numérique**.

Les fonds propres

Les terroristes de janvier et de novembre ont utilisé leurs fonds propres pour se financer.

- D'octobre à décembre 2014, **Hayat Boumeddiene vide son compte en banque en retirant plus de 20 000 euros en espèces**, dont 12 000 euros pour le seul mois d'octobre.

- Le **revenu tiré de l'exploitation et de la vente du bar "Les Béguines" que possédaient à Molenbeek les frères Abdeslam** pourrait leur avoir fourni une partie des fonds nécessaires.

Recommandations

- **Mettre en place une meilleure grille d'alerte pour identifier les retraits suspects**. Hayat Boumeddiene a ainsi vidé son compte bancaire par des retraits successifs effectués au distributeur dans un laps de temps très court.

- **Diminuer le plafond (10 000 euros) à partir duquel un retrait d'espèces est signalé à Tracfin**.

Le financement extérieur

L'appartenance à l'EI des terroristes de novembre leur a permis de bénéficier d'un financement extérieur, au contraire de ceux de janvier.

Le financement extérieur des attentats de novembre

Les auteurs des attentats de novembre étant membres de l'organisation, ils peuvent bénéficier de **l'appui financier de l'EI**, ainsi que **du réseau formé par ses membres et sympathisants**.

- **Le soutien financier de l'EI à ses membres chargés des opérations extérieures**

Ces montants varient de **2 000 à 3 000 euros** par personne. **Ce soutien prend la forme d'espèces remises au départ de Syrie**, mais également **de transferts de fonds**.

Reda Hame déclare qu'Abdelhamid Abaaoud lui avait remis 2 000 euros et 500 dollars en espèces pour mener à bien un projet d'attentat en août 2015 à Paris.

Les membres non-européens¹⁰ de la cellule du 13 novembre, Adel Haddadi, Mohamed Usman, Ahmad al-Mohammad et Mohammad al-Mahmod reçoivent **2 000 dollars chacun à leur départ de Raqqa**. Adel Haddadi et Mohamed Usman obtiennent **2 000 euros supplémentaires envoyés par leur commanditaire, Abou Ahmad**, après que leur argent a été confisqué par la police grecque suite à leur arrestation à Leros.

- **L'aide financière des membres et des sympathisants de l'EI**

Le réseau constitué par les membres de l'EI et ses sympathisant¹¹ apporte également une aide financière aux terroristes de novembre.

En juillet 2015, **Mohamed Abrini est spécialement mandaté par Abdelhamid Abaaoud**, le chef opérationnel des attentats du 13 novembre, pour récupérer de l'argent à Birmingham au Royaume-Uni. Il reçoit ainsi **3 000 livres sterling¹² (3 800 euros) en espèces** de Mohammed Ali Ahmed et Zakaria Boufassil, membres d'un groupe de sympathisants islamistes

belges¹³ de cette ville. Cet argent provient du compte bancaire d'Anwar Haddouchi, un djihadiste belge, combattant en Syrie.

Hasna Aït Boulahcen aurait récupéré 4 000 euros auprès d'un contact d'Abdelhamid Abaaoud afin d'acheter des costumes pour lui-même et Chakib Akrouh en vue du projet d'attentat visant le quartier de la Défense.

L'autonomie financière des terroristes de janvier

En raison de leurs liens plus distants avec al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) et l'EI, les frères Kouachi et Amédy Coulibaly ne bénéficient probablement pas d'une aide financière de ces organisations. Bien que Chérif Kouachi prétende avoir été financé par Anwar al-Awlaqi¹⁴, principal idéologue d'AQPA, et qu'un de ses chefs, Nasser Bin Ali al-Ansi, revendique le financement des attentats¹⁵, rien ne permet de confirmer ces déclarations. En effet, Anwar al-Awlaqi est mort en 2011, soit près de quatre années avant les attentats de janvier 2015. **Il est plus vraisemblable, comme l'a affirmé Amédy Coulibaly dans sa vidéo de revendication posthume, qu'il ait fourni les fonds manquants aux frères Kouachi.**

Les moyens de paiement

Les terroristes ont utilisé plusieurs procédés pour effectuer **des transactions rapidement et discrètement**, afin de garantir leur sécurité opérationnelle.

Les services de transfert d'argent

Les sociétés de transfert d'argent permettent d'envoyer et de recevoir des espèces très rapidement.

- Après les attentats du 13 novembre, la cousine d'Abdelhamid Abaaoud, **Hasna Aït Boulahcen récupère 750 euros en espèces, envoyée par Mohamed Belkaïd** sous la fausse identité de Samir Bouzid, le 17 novembre 2015. Cette somme est utilisée pour louer l'appartement conspiratif de Saint-Denis à Jawad Bendaoud et acheter des couvertures.

- En octobre 2015, lorsque les terroristes présumés algérien et pakistanais, **Adel Haddadi et Mohamed Usman, se retrouvent sans ressources** suite à leur arrestation en Grèce, ils contactent leur commanditaire, **Abou Ahmad, qui leur envoie immédiatement 2000 euros** afin de poursuivre leur parcours vers la France.

Recommandation

- La mise en place d'un **registre central des transferts, accessible par Tracfin** sans limitation de durée.
- La **vérification systématique de l'authenticité des pièces justificatives.**

- Le **signalement à Tracfin de tout doute portant sur l'authenticité des documents justificatifs.**
- **L'augmentation des peines encourues** en cas de manquement à l'obligation de vigilance.
- Le **signalement à Tracfin de tout transfert suspect** en raison de la **répétition des envois, des montants et de la destination.**

Les cartes bancaires prépayées

Les cartes bancaires prépayées rechargeables, permettent d'effectuer des transactions anonymes jusqu'à 2 500 euros, y compris sur internet. **L'anonymat étant garanti à tous les niveaux d'utilisation**, de l'achat au rechargement, en a fait un moyen de paiement privilégié des auteurs des attentats de 2015. L'achat peut se faire en espèces dans plusieurs dizaines de milliers de points de vente. La carte est ensuite activée anonymement par SMS, éventuellement avec une carte SIM prépayée (voir « Les moyens de communication »). L'enregistrement du profil se fait sur internet, mais de fausses informations peuvent être données. **A aucun moment un document attestant de l'identité n'est demandé.** Enfin, le rechargement peut également s'effectuer en espèces.

- **Amédy Coulibaly loue de manière anonyme l'appartement conspiratif de Gentilly au moyen d'une carte prépayée**, activée sous un faux nom.
- **Salah Abdeslam**, un des principaux logisticiens des attentats du 13 novembre, a également recours à ce procédé pour **réserver des logements conspiratifs ainsi que pour garantir la location de véhicules.**

Recommandations

- **Pallier l'insuffisance des mesures prises pour contrôler les cartes rechargeables.** L'abaissement du plafond à partir duquel une pièce d'identité doit être présentée pour continuer à utiliser la carte, de 2 500 à 1 000 euros, est insuffisant, puisque les terroristes peuvent tout simplement racheter d'autres cartes, activées par d'autres numéros de téléphones.
- **Exiger une pièce d'identité lors de l'inscription sur internet ou de l'achat et en vérifier l'authenticité.** Actuellement, aucune pièce justificative n'est demandée.
- **Exiger une pièce d'identité lors de l'achat d'une recharge**, scannable par le vendeur.
- **Etendre l'exigence d'identification aux cartes prépayées non rechargeables** qui peuvent être achetées anonymement en espèces jusqu'à 250 euros par an.
- **Rattacher les cartes rechargeables et prépayées au Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA).**
- **Créer un registre central des détenteurs de ce type de carte, consultable par Tracfin.**

Les paiements en espèces

Les terroristes de janvier et de novembre ont effectué la **majeure partie des dépenses nécessaires en espèces**.

- **Amédry Coulibaly réunit la somme de 34 000 euros en espèces**. L'ensemble des armes peut ainsi être acheté au marché noir. Les frères Kouachi se procurent eux aussi leurs armes sur le marché noir de cette manière.

- **Les terroristes du 13 novembre effectuent près de 50 000 euros de dépenses en espèces**, principalement pour payer les loyers et les garanties des appartements conspiratifs en Belgique. **Salah Abdeslam retire plus de 5 000 euros en espèces** dans plusieurs distributeurs, du début août à la veille des attentats, en particulier pour louer des véhicules utilisés pour récupérer les membres du commando à leur arrivée en Europe.

Recommandations

- **Assouplir les conditions de signalement à Tracfin des retraits et des dépôts d'espèces.**

Les moyens de communication

Moyens de paiement et de communication sont intimement liés, **l'anonymat des moyens de communication renforçant la capacité des terroristes à dissimuler leurs agissements**.

Les cartes SIM prépayées

Dans le numéro 5 de sa revue de propagande en français, *Dar al-Islam*, l'EI préconise : « *Vous devez impérativement avoir des téléphones achetés par exemple en bureau de tabac, débloqués, vous pouvez aussi avoir des cartes Sim dans n'importe quel taxiphone, et ensuite activer les cartes en question avec des fausses informations* ». Conformément à ces recommandations, **les terroristes utilisent des cartes SIM prépayées**. Comme pour les cartes bancaires prépayées, **l'anonymat existe à tous les niveaux d'utilisation**. Aucune pièce d'identité n'est demandée à l'achat, qui peut se faire en espèces. L'activation de la ligne téléphonique garantit également l'anonymat : si l'acheteur est censé fournir son identité en donnant notamment un numéro d'identité valide, les vérifications sont aléatoires, lorsqu'elles existent. Le rechargement se fait à l'aide de coupons qui peuvent également être achetés en espèces. **Ces lignes téléphoniques garantissent ainsi l'anonymat de leur titulaire et peuvent être rapidement et régulièrement remplacées**, ce qui rend toute détection particulièrement complexe.

- **Amédry Coulibaly utilise largement ce procédé**. Entre septembre 2014 et janvier 2015, **13 lignes téléphoniques mobiles** lui sont attribuées. Deux téléphones possédant une carte SIM et activés sous de

faux noms sont découverts dans son appartement conspiratif de Gentilly. De plus, une de ses cartes SIM, également enregistrée sous un faux nom, sert à activer la carte bancaire rechargeable avec laquelle il réserve ce logement. Le détail des communications d'un des deux téléphones cités *supra* fait apparaître plusieurs dizaines de SMS d'activation et de rechargement de cartes bancaires prépayées.

- Les terroristes du 13 novembre ont également utilisé ce procédé puisque **deux cartes SIM prépayées sont découvertes dans le pavillon conspiratif de Bobigny**. **Ismaël Omar Mostefai**, un des terroristes du Bataclan, utilise également une carte SIM anonyme. Lorsque **Salah Abdeslam** cherche à fuir Paris après les attentats, il achète un portable et une carte SIM dans un magasin parisien, avec lesquels il contacte Mohamed Amri en Belgique pour lui demander de venir le récupérer à Paris.

Recommandations

- **S'inspirer de la Belgique et de l'Allemagne** qui ont récemment interdit l'anonymat pour l'achat des cartes SIM.

- **Conditionner l'activation de la carte SIM à l'authentification effective** de l'utilisateur par l'opérateur.

- **Transmettre les informations de la carte d'identité à l'opérateur** lors de l'achat dans un magasin d'une carte SIM.

- **Envoyer un scan de la carte d'identité à l'opérateur** ou un autre moyen d'identification comme un numéro de carte bancaire, en cas d'achat sur internet.

- **Appliquer l'obligation d'identification aux cartes SIM anonymes déjà en service**.

- **Conserver les données et les rendre accessibles aux services régaliens** pour des cas précis.

Outre les cartes SIM prépayées, servant à activer les cartes bancaires prépayées, les auteurs des attentats se sont également servi d'applications de messageries chiffrées afin de sécuriser leurs communications, en lien notamment avec le financement des attentats.

L'application Telegram a permis aux membres non-européens du commando du 13 novembre de rester en contact avec leur commanditaire Abou Ahmad, notamment pour solliciter des fonds supplémentaires.

Conclusion

Les attentats de novembre ont illustré la **nature transnationale du terrorisme** en Europe : une cellule franco-belge basée en Belgique a frappé en France, après s'être déplacée librement en Europe. Aussi longtemps que les terroristes auront la faculté de se déplacer sans entraves d'un pays à l'autre, les mesures prises dans un Etat afin de contrôler leurs moyens de paiement et de communication n'auront que peu d'effet si elles ne sont pas adoptées par l'ensemble des autres Etats, dont les dispositifs de contrôle intérieurs se sont avérés particulièrement lacunaires. La fin de l'anonymat des cartes SIM prépayées en Belgique et en Allemagne est inutile si les terroristes peuvent s'en procurer en France. **Seule une harmonisation au niveau européen des mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre**

le terrorisme s'avèrera véritablement efficace. Une certaine dématérialisation de la finance doublée d'une globalisation des échanges commerciaux (comme en atteste l'omniprésence des cartes bancaires prépayées ou des sociétés de transfert d'argent) ouvre une réflexion majeure sur la question de l'identité numérique et sur la connaissance du client par les opérateurs économiques et financiers. Techniquement, les modes de financement des attentats de 2015 démontrent que les outils technologiques les plus avancés contribuent à garantir une clandestinité efficace. Enfin, une **véritable politique d'échange d'informations entre les services de renseignement** est également cruciale, comme en atteste le fait que les gendarmes français qui ont contrôlé Salah Abdeslam le 14 novembre ignoraient que son nom était apparu dans plusieurs enquêtes sur des filières djihadistes en Belgique, où il était déjà fiché pour sa radicalisation.

¹ Le projet d'attentat d'Abdelhamid Abaaoud et Chakib Akrouh à la Défense est considéré comme partie intégrante des attentats de novembre 2015.

² Cette étude traite uniquement du budget opérationnel des attentats. Le budget total, comprenant l'ensemble du financement nécessaire à l'infrastructure de l'organisation (entraînement des terroristes, voyages vers la Syrie notamment...) est bien supérieur.

³ Les auteurs des attentats de janvier 2015 ne sont que trois et sont tous français. Ceux des attentats du 13 novembre 2015, au nombre de dix, sont presque tous français ou belges. Plusieurs d'entre eux étaient défavorablement connus des services spécialisés.

⁴ Voir à ce sujet le rapport du Centre d'Analyse du Terrorisme « Le financement de l'Etat Islamique en 2015 », publié en mai 2016. Le revenu de l'EI y est évalué à 2,4 milliards d'euros en 2015.

⁵ Voir la photo de l'arsenal d'Amédée Coulibaly parue dans l'édition numéro 7 de *Dabiq*, « From Hypocrisy to Apostasy, The Extinction of the Grayzone », page 71.

⁶ Les épouses d'Amédée Coulibaly et de Chérif Kouachi ont échangé plus de 500 appels téléphoniques en 2014, d'après Les Décodeurs, « Attentats de janvier : un an après, le récit détaillé », *Le Monde*, janvier 2016.

⁷ Ahmed Dahmani, Mohamed Abrini et Brahim Abdeslam ne sont pas intégrés à cette liste car ils ne sont pas repartis ainsi de Syrie.

⁸ Smaïn Aït Ali Belkacem est l'artificier des attentats de 1995 à Paris. Il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

⁹ Centre d'Analyse du Terrorisme, « Financement du terrorisme : la contrebande et la contrefaçon de cigarettes », Mars 2015.

¹⁰ Ce groupe comprend entre autres Ahmad al-Mohammad et Mohammad al-Mahmod, qui se font exploser au Stade de France. Les deux autres membres, Adel Haddadi et Mohamed Usman ne parviennent pas à rejoindre la France à temps pour participer aux attentats du 13 novembre, car ils sont interpellés le 3 octobre à Leros, en Grèce, puis placés en détention, après que la police a découvert que leurs passeports étaient falsifiés. Ils sont cependant relâchés et peuvent poursuivre leur route, avant d'être définitivement arrêtés dans un camp de réfugiés à Salzbourg, en Autriche, le 10 décembre.

¹¹ Ces sympathisants demeurés en Europe sont souvent des proches de membres de l'EI.

¹² E. Albert, « Attentats de Paris et de Bruxelles : la mission de Mohamed Abrini à Birmingham », *Le Monde*, 14 mai 2016.

¹³ Cette cellule, composée d'une dizaine de personnes, principalement de nationalité belge, est démantelée en avril 2016.

¹⁴ Entretien avec un journaliste de BFMTV, 9 janvier 2015.

¹⁵ Le 14 janvier 2015, dans une vidéo de revendication, Nasser Bin Ali al-Ansi affirme que « le leadership de l'organisation a choisi la cible, mené le plan et financé l'opération ».